



# PLAN LOCAL D'URBANISME

## Saint Ythaire

### DOSSIER D'APPROBATION

#### Notice Annexes Sanitaires

### PIECE N°7.1

<p>Vu pour être annexé à notre arrêté ou délibération en date de ce jour,</p> <p>Le</p> <p>Le Président,</p>		
<p>Pour copie conforme</p>  <p>Le Président, Maire Yvonne GAUBILLERE</p> 		

Cette note sommaire sur les éléments relatifs aux réseaux d'eau, d'assainissement et du système d'élimination des déchets est accompagnée de plans sur lesquels figure l'état actuel des réseaux.

## ALIMENTATION EN EAU POTABLE

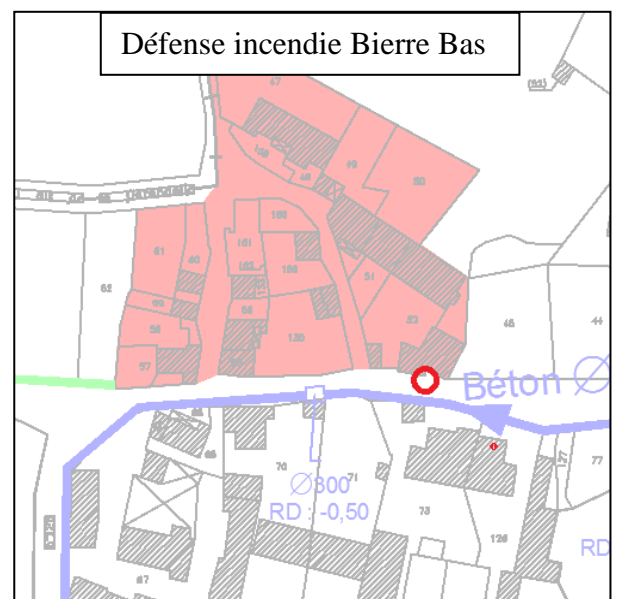
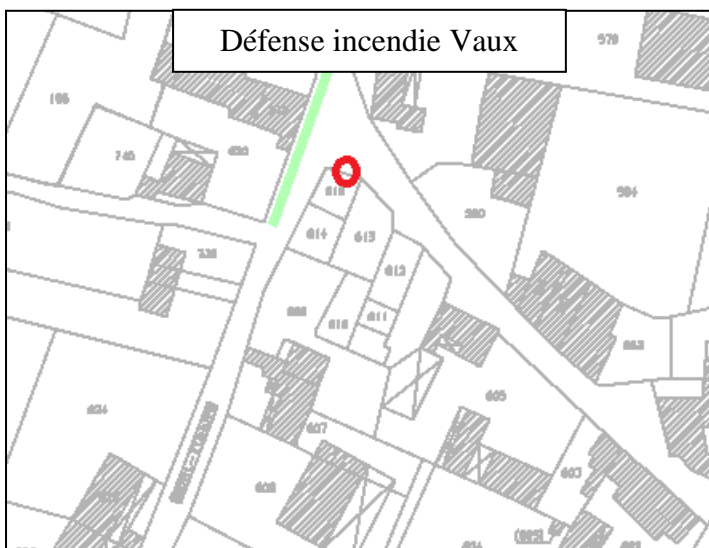
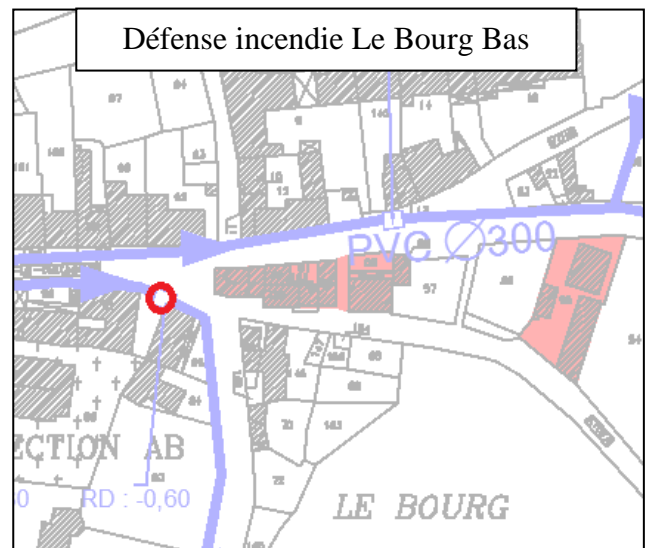
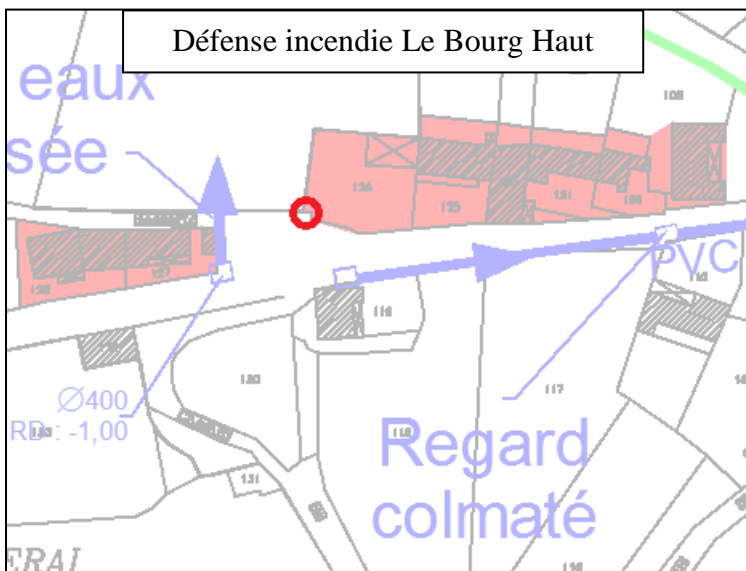
La commune est couverte par un réseau d'eau potable desservant le Bourg et l'ensemble des secteurs urbanisés de la commune. Elle ne dispose pas des plans permettant d'identifier la localisation et la capacité du réseau.

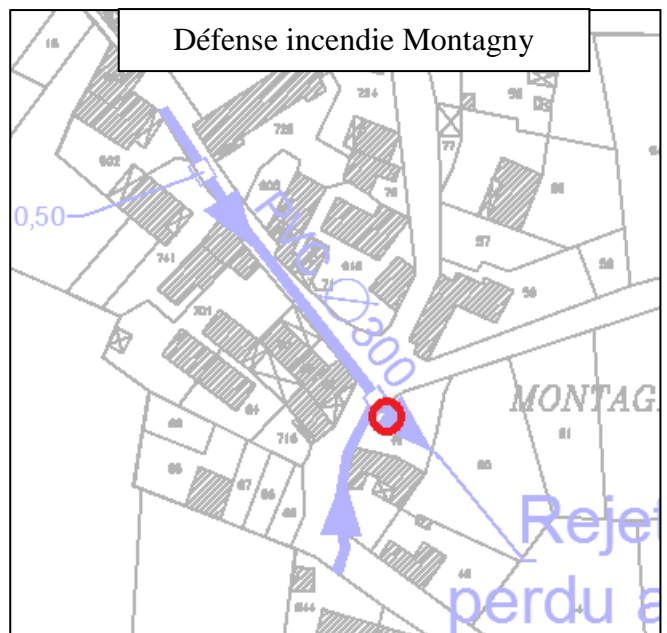
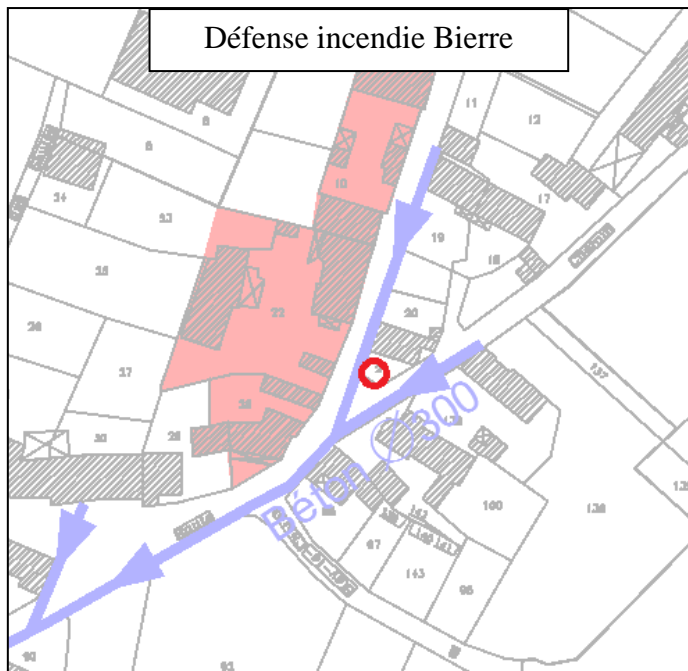
Le réseau d'adduction d'eau potable est exploité par le syndicat intercommunal des eaux de Grosne et Guye qui en est propriétaire.

A ce jour, aucun problème de qualité ou de quantité n'est à répertorier sur le territoire et le réseau s'avère suffisamment dimensionné pour accueillir la population prévue par le projet communal à l'horizon 2025.

La défense incendie de la commune s'avère suffisante en matière de débit. 6 hydrants sont implantés sur le territoire, ce qui assure une bonne couverture, et tous présentent un débit satisfaisant le minimum requis de 60 m<sup>3</sup>/heure pendant 2 heures. De plus, la pression minimum de 1 bar est largement dépassée sur l'ensemble des hydrants

Ci-dessous, le plan de situation des poteaux incendie présents sur la commune :





## **ASSAINISSEMENT**

La commune de Saint-Ythaire ne possède pas d'infrastructure spécifique à l'assainissement des eaux usées domestiques (réseaux séparatifs, unités de traitement).

Les principaux hameaux sont équipés d'un réseau d'eaux pluviales relativement ancien, recueillant également une majorité des eaux usées domestiques, souvent aseptisées, des administrés de la commune.

### **Un diagnostic sommaire des réseaux a été réalisé en vue d'une réutilisation «unitaire» de ces réseaux pour le raccordement à une future unité de traitement :**

- **Le Bourg** possède le réseau d'eaux pluviales le plus développé de la commune. Constitué de tronçons PVC - Ø 300, le réseau est peu profond (Radiers compris entre 0.5 et 0.6 m de profondeur).

Il récupère les eaux de ruissellement de la RD 126 et les eaux de toiture des logements du Bourg, avant rejet au milieu naturel (fossé, talus). Son état est relativement bon, mais un défaut d'entretien a été constaté au niveau des regards de visite (Sable, graviers, débris végétaux). Cependant le secteur bénéficie d'une pente importante favorable à une vitesse d'auto-curage forte.

***Ce réseau peut provisoirement accepter les eaux pluviales et les eaux usées du bourg pour le raccordement à une future unité de traitement.***

- **Le hameau de Bierre** est équipé d'un réseau béton - Ø 300, en moyen état, collectant les eaux pluviales du hameau vers un fossé au lieu-dit «la grande terre». Il semble peu étanche et mal entretenu. Une partie des administrés rejettent également leurs eaux usées domestiques dans le réseau.

***Ce réseau peut provisoirement accepter les eaux pluviales et les eaux usées du hameau de Bierre pour le raccordement à une future unité de traitement.***

● **Le hameau de Montigny**, est équipé d'un faible tronçon PVC - Ø 300, desservant le chemin rural dit de «Chassignot».

*Peu profond, mal entretenu, vétuste, il ne peut être réutilisé comme réseau unitaire pour le raccordement à une unité de traitement.*

● Même constat pour **le hameau de Vaux**. De plus lors de la visite la présence d'eaux claires parasites a été observée dans le réseau.

*Ce réseau ne peut être réutilisé comme réseau unitaire pour le raccordement à une unité de traitement.*

*Les études ont abouti au maintien du système d'assainissement autonome. La mise en place d'un assainissement collectif s'avère coûteux et peu adapté à la configuration topographique et géologique du territoire communal.*

## **ORDURES MENAGERES**

Le ramassage des ordures ménagères est assuré par la Communauté de Communes entre Grosne et Guye. Une déchèterie gérée au niveau intercommunal est présente sur la commune de Malay.